

*des Princes* Sc. Septemb. 1725. 195

incorporez à la Sacrée Consulte par le feu Pape Clement XI. L'Abbé Pignatelli qui est arrivé de Naples, a été déclaré Prélat Domestique & Archevêque tuteur de l'*Andrinople*. On a publié ici que les Conservateurs du Peuple Romain étoient confirmés encore pour trois ans dans leurs Emplois, & cela s'est fait à la recommandation de la Grande Princesse de Toscane, qui a obtenu cette grâce en leur faveur de Sa Sainteté avant son départ de cette Ville pour Florence. Un Evêque qui payoit 60. écus de pension sur son Evêché à un particulier, la lui a fait ôter, sur ce qu'il ne portoit ni la Tonfure, ni les habits Ecclésiastiques, conformément au Décret du dernier Concile.

IV. Le Pape entra le 2. Juillet en retraite pour huit jours dans le Couvent des Dominicain de *Monte-Mario*, & cette retraite a donné lieu à tous les Ministres & aux Cardinaux du Palais d'aller passer quelques jours à la Campagne. Sa Sainteté a diminué l'Impôt sur le Charbon & le Bois, ce qui est un grand soulagement pour les pauvres de cette Ville; & le Portique de l'Eglise de *St. Paul* étant tombé, Mr. Canevari fameux Architecte, a été choisi pour le faire rebâtir, & avoir l'inspection sur cet ouvrage. Le Pape a fait donner aux deux Cardinaux Coscia & del Giudice 3000. écus à chacun, pour indemnifier des frais qu'ils ont fait pour leur Promotion au Cardinalat; & Sa Sainteté a accordé au Cardinal Barberini trois Brefs, dont le premier déroge à un autre Bref du Pape Urbain VIII., qui excluait les héritiers féminins de succéder aux Biens de la Maison Barberini; le second réduit en une seule les 4. Chapellenies de *St. André de la Valle*, que S. Em. a déjà conférée à son Bibliothécaire, & le troisième accorde à ce Cardinal la permission d'avoir un Four dans son Palais, &